

## Compte-rendu du CTL du 22 mai 2012.

Le CT était convoqué sur les points suivants :

- 1) Conditions de vie au travail :  
actualisation du DUERP et tableau de bord de veille sociale.
- 2) Conditions d'exercice des missions
- 3) ISF : nouvelles modalités de déclaration et de paiement
- 4) Règlement des horaires variables dans les services de la direction
- 5) Modification des horaires d'ouverture de la trésorerie d'Annecy le Vieux
- 6) Questions diverses : le simulateur de calcul des retraites.

Les deux premiers points sont essentiels : c'est pourquoi nous avons siégé pour connaître les positions de la Direction.

Habituellement, le premier point de l'ordre du jour est l'approbation du PV précédent. Lors de la convocation du CT de mai, aucun PV des CTL réuni en 2012, n'a été transmis pour vote.

La Direction justifie son retard par la demande des OS à ce que les comptes-rendus reflètent la réalité des débats, soit un PV plus complet à établir.

### Conditions de vie au travail.

Concernant l'actualisation du DUERP, les élus CGT ont souligné que le comité de suivi permanent devait être en mesure d'examiner l'ensemble des risques (existants, nouveaux, résolus) et pas seulement les risques nouveaux, seul point examiné à la réunion du 7/02/12.

Sur le tableau de bord de veille sociale (indicateurs : sur la santé, sécurité et conditions de travail ; relations professionnelles ; relations sociales), le CT devait se prononcer sur le choix d'indicateurs optionnels. Les échanges ont porté sur les éléments à intégrer à ce baromètre. 8 indicateurs ont été retenus :

- emplois non demandés,
- taux d'agents affectés à l'accueil du public formé à la prévention des situations d'agressivité et de violence,
- violences physiques d'origine interne,
- violences ou menaces verbales d'origine interne,
- violences physiques d'origine externe,
- violences ou menaces verbales d'origine externe,
- taux de refus de participation aux entretiens annuels d'évaluation-notation,
- taux d'appel sur l'évaluation et la notation au niveau national.

Le Directeur a souhaité limité l'examen en CT à l'actualisation du DUERP et au tableau de bord de veille sociale. Tout autre point sur les conditions de travail relèverait, selon lui, du CHSCT.

Les agents ont besoin de réponses concrètes. Le Directeur a opposé une fin de non-recevoir s'appuyant sur l'article 34 du décret du 15/02/2011.

Les élus CGT ont dénoncé cette situation car, comment dissocier les conditions d'exercice des missions, des conditions de vie au travail.

### Conditions d'exercice des missions.

Monsieur Calvet et Monsieur Baudin ont présenté les mesures de simplification départementales (« micro-mesures », « mesurette »), surtout des fiches techniques en ligne sur le site « Ulysse 74 ». Pour les élus, ces éléments ne sauraient répondre aux attentes des agents. Ils ne résolvent en rien la surcharge de travail lié au manque d'effectif. Mais pour la Direction, les mesures apportées sont les solutions départementales. Pour le reste, les décisions ne peuvent venir que de l'échelon national, auquel la DDFIP a communiqué les difficultés de la Haute-Savoie. Les élus constatent que sur les conditions d'exercice des missions, aucune réponse concrète, pragmatique, n'a été apportée lors de ce CT. Si ces mesures sont les pistes évoquées par la Direction au CT de mars 2012, elles sont particulièrement décevantes. Elles ne sont pas à la hauteur des enjeux nécessités par les conditions actuelles d'exercice des missions et des conditions de travail.

### ISF.

Les nouvelles modalités de déclaration et de paiement ont été présentées par M HUMEZ, AFIPA. Sur ce nouveau dispositif, on supprime un système qui avait fait ses preuves, pour un autre plus complexe à gérer par les agents et dont l'accompagnement pour les contribuables est perfectible. Il a été demandé l'avis des Organisations Syndicales.

Les élus se sont étonnés que sur un point qui résultent de dispositions législatives et réglementaires, on demande un vote au niveau local (résultat : 6 votes contre : CGT, SOLIDAIRES, FO, UNSA, 1 abstention CTTC).

### Horaires variables à la Direction.

Un vote sur les 3 propositions d'horaires sera proposé aux agents de Direction avant l'été.

### Modification des horaires d'ouverture de la trésorerie d'Annecy le Vieux.

Cette proposition fait suite aux difficultés du service. La Trésorerie dans l'agglomération annécienne se doit de respecter la charte « Marianne » soit 6 heures d'ouverture au public quotidienne : la proposition d'aménagement d'horaires (ouverture uniquement le matin) est donc rejeté par la Direction. Les élus CGT ont demandé que des solutions rapides soient apportées pour résoudre la situation dégradée.

### Questions diverses : simulateur de calcul de retraite.

Les élus CGT relèvent un dysfonctionnement de ce simulateur lors de son accès par « Ulysse 74 ». Cette situation est dommageable pour tous les agents puisque le service RH renvoie sur cette application informatique les agents qui se posent des questions ou préparent leur retraite. Une solution trouvée par les élus consiste à accéder au simulateur par Ulysse National.

*Pour le quotidien des agents, vu l'ordre du jour, la participation des élus CGT à ce CT s'imposait. Les questions sont restées sans réponses concrètes, les réponses d'attente ne sont pas acceptables. Les agents qui subissent le poids de décisions politiques et administratives, ne doivent pas en être rendus responsables. Beaucoup d'attentes, pas de solutions. La question de la participation à un prochain CT se pose. Dans une situation de travail dégradée, les élus CGT sont mobilisés et toujours à l'écoute des agents.*